

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 16 JUIN 2011

Session spéciale du conseil, sous la présidence de monsieur Ghyslain Chauveau, maire suppléant, tenue le 16 juin 2011 à 15 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Noël Landry, maire
Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvon Turcotte, conseiller du district 3
Monsieur Marc Quevillon, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Ghyslain Chauveau, conseiller du district 6

Absences : Monsieur Noël Landry, maire
Madame Jocelyne L. Mason, conseillère du district 2

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) Période de questions.**
- 4) Achat d'une structure d'acier de type Butler pour le nouveau garage municipal, adjudication d'un contrat.**
- 5) Dépôt d'un chèque en fiducie pour le paiement de la structure d'acier pour le nouveau garage municipal.**
- 6) Engagement de différents entrepreneurs pour la construction du nouveau garage municipal, autorisation au directeur général / secrétaire-trésorier pour accorder les contrats de moins de 25 000 \$.**
- 7) Période de questions.**
- 8) Séance close.**

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2011-06-3637

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Achat d'une structure d'acier de type Butler pour le nouveau garage municipal, adjudication d'un contrat.

Résolution 2011-06-3638

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'une structure d'acier de type Butler, le soumissionnaire suivant a déposé une offre :

Allied Steel Building inc.	70 610,00 \$ USD	Conforme
Construction Wendover inc.	93 988,12 \$	Non conforme

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d'adjudger le contrat à Allied Steel Building inc. pour un montant de 70 610 \$ USD (taxes incluses), conformément à sa soumission ouverte le 11 juin 2011 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Dépôt d'un chèque en fiducie pour le paiement de la structure d'acier pour le nouveau garage municipal.

Résolution 2011-06-3639

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que la Ville de Cookshire-Eaton d'autoriser le dépôt d'un chèque en fiducie de 48 892 \$ USD pour le paiement d'une partie de la structure d'acier pour le nouveau garage municipal.

Le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à signer tout document relatif à ce dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Engagement de différents entrepreneurs pour la construction du nouveau garage municipal, autorisation au directeur général / secrétaire-trésorier pour accorder les contrats de moins de 25 000 \$.

Résolution 2011-06-3640

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à procéder par appel d'offres, pour les contrats de moins de 25 000 \$, pour l'engagement de différents entrepreneurs pour la construction du nouveau garage municipal et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Période de questions.

Aucune.

8) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2011-06-3641

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 15 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier